

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES
EN VUE DE LA PARTICIPATION DE DIX CITOYENS AU COMITE D'EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

L'Assemblée de Corse, par sa délibération du 14 février 2020 relative à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, a souhaité engager une évaluation des politiques publiques aux fins de garantir l'efficacité et la transparence de la démocratie au service du citoyen. Dans ce cadre, elle a ainsi mandaté la Conférence des Présidents pour qu'elle lui soumette des propositions visant à la mise en place d'un comité d'évaluation associant notamment les usagers et les bénéficiaires de politiques publiques.

Lors de sa réunion du 17 juillet 2020, la Conférence des Présidents a ainsi fait des propositions de composition du Comité d'évaluation qui s'intègre ainsi dans la démarche d'ensemble engagée par la Collectivité de Corse sur la transparence de la vie démocratique, au côté de la Commission de déontologie et de la Questure de l'Assemblée de Corse. C'est ainsi qu'elle a proposé à l'Assemblée de Corse, qui l'a adopté à l'unanimité par sa délibération n° 20/118 AC du 31 juillet 2020, une nouvelle composition de ce Comité d'évaluation qui comporte désormais 50 membres et qui sera présidé par une personnalité extérieure à l'Assemblée de Corse, désigné notamment par des représentants des citoyens, au nombre de 10.

Si vous estimez que compte tenu de votre profil, de votre parcours professionnel, actuel ou passé, de vos compétences dans les domaines des politiques publiques et de votre connaissance des institutions de la Corse, vous êtes intéressé (e) pour participer bénévolement aux travaux du comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse, qui tiendra un maximum de 10 réunions par an, merci d'adresser, par voie recommandée, une lettre de motivation et un curriculum vitae au Président de l'Assemblée de Corse, avant le 30 octobre 2020, à l'adresse suivante :

**M. le Président de l'Assemblée de Corse
Assemblea di Corsica
22 Cours Grandval
BP 215
20187 Aiacciu Cedex 1**

Ne seront pas retenues les candidatures qui présentent les critères d'incompatibilité ci-après fixés par l'Assemblée de Corse dans sa délibération précitée du 31 juillet 2020, à savoir :

- Les élus en exercice et ceux qui ont exercé des fonctions d'élus dans les cinq années précédentes, à l'exception des conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants ;
- Les fonctions électives (politiques et/ou consulaires) et consultatives.

Votre candidature, si elle est recevable, sera ensuite examinée et soumise ensuite, avec les autres, au tirage au sort qui sera effectué par un huissier.

Vous serez informé (e) au plus tard le 17 novembre 2020 si votre candidature a été tirée au sort et retenue et invité (e) à participer à la séance d'installation du Comité d'évaluation qui aura lieu avant la fin du mois de novembre 2020.